

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 V. 7** Vœu relatif à la création et la modernisation d'accès au réseau métro.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu présenté par les élus du Groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche relatif à l'inscription de la création d'un nouvel accès au métro Château Rouge et au métro Porte des Lilas, dans le nouveau contrat STIF-RATP ;

Considérant que le réseau métro à Paris a, pour l'essentiel, été réalisé dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle ;

Considérant le rôle majeur que joue ce réseau de métro pour la desserte de Paris mais aussi pour la Métropole par le biais des correspondances ;

Considérant que la fréquentation a augmenté de façon continue pour atteindre plus de 4,6 millions de voyageurs par jour ;

Considérant l'engorgement et le défaut de sécurité pour les usagers dans certaines stations saturées aux heures de pointe ;

Considérant que, pour remédier à ces difficultés, l'accueil en station et la sécurité doivent être améliorés et la création de nouveaux accès doit être envisagée le cas échéant ;

Considérant, par ailleurs, les dispositions réglementaires impliquant la mise en accessibilité et la mise aux normes des stations dès lors que des travaux de gros œuvre sont envisagés ;

Considérant que ces dispositions réglementaires ont contribué à une complexification des travaux et à un renchérissement considérable des coûts ;

Considérant que ces opérations nécessitent donc un programme d'investissement conséquent et pluriannuel ;

Considérant que ce programme d'investissement doit être porté par le propriétaire de ces infrastructures, à savoir la RATP depuis l'entrée en vigueur de la Loi Organisation et Régulation des transports ferroviaires du 8 décembre 2009 ;

Sur la proposition de Mme Annick LEPETIT, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que le Maire de Paris :

- demande au STIF et à la RATP, dans le cadre du renouvellement du contrat STIF-RATP actuellement en cours de discussion, de prévoir un programme d'investissement dédié à l'amélioration des conditions d'accès aux stations du métro,

- demande que, dans le cadre de ce programme d'investissements, soit mise en priorité la sécurité des usagers et que ces travaux sur les stations Château Rouge et Porte des Lilas soient intégrés au programme d'investissement défini dans le nouveau contrat STIF-RATP.